

Compte -rendu CTL du 2 et 10 novembre 2020

Le CTL du 2 novembre 2020 a fait l'objet d'une deuxième convocation. En effet, toutes les organisations syndicales ont voté contre le projet de NRP.

FERMETURE ET FUSION

– SPF : « au 3 mai 2021, l'ensemble des SPF du département fusionne. Le SPF Versailles 2 absorbe les SPF Versailles 1, Versailles 3, Mantes La Jolie et Rambouillet **avec maintien d'antennes provisoires** sur Mantes La Jolie et Rambouillet. »

– SIP : Fusion au 1er janvier 2021, les SIP St Quentin Est et ST Quentin Ouest. Le SIP Saint-Quentin Est absorbe le SIP Saint-Quentin Ouest qui prendra le nom de « SIP Saint-Quentin-en-Yvelines ».

– Transfère de l'activité recouvrement de l'impôt de la Trésorerie mixte de Trappes, sur le SIP St-Quentin-en-Yvelines.

FRANCE SERVICES : PARTENARIAT

– « Dans le cadre du nouveau réseau de proximité, la présence de la DGFIP dans les territoires se manifestera par des structures de plein exercice, par des permanences au sein des France Services (FS), ou encore au sein d'espaces publics (permanences en mairies ou tout autre lieu mutualisé). »

« Le partenariat qu'entend nouer la DGFIP avec les espaces France Services est à la fois constructif et pragmatique. Il implique des formes de participation adaptées aux circonstances, au regard des besoins des usagers et des autres formes de présence de proximité de la DGFIP sur les territoires concernés. »

« Le partenariat de la DGFIP dans les espaces France Services se traduit de la façon suivante :

- L'accueil de premier niveau est assuré par l'animateur lui-même (préalablement formé par la DGFIP), avec si possible une réponse à l'utilisateur ;
- à défaut, une mise en relation avec un agent de la DGFIP sera organisée. Elle se fait en temps réel ou différé (RDV téléphonique, physique ou vidéo, dans l'espace FS ou dans un service DGFIP). Par ailleurs, un référent DGFIP doit être désigné pour chaque espace FS, afin que l'agent polyvalent de l'espace FS puisse le joindre pour obtenir une réponse, en particulier dans les cas urgents ou de blocage administratif ;
- une permanence physique ou par visio-conférence peut être organisée si elle paraît répondre à un besoin local. Seule la désignation d'un référent et la formation de l'agent d'accueil sont requis pour toutes les espaces France Services ;
- il est également possible, de continuer à proposer, à titre optionnel et si le besoin local est avéré dans le contexte de paiement de proximité auprès des buralistes, un moyen de paiement (de type terminal de paiement électronique entre les mains d'un agent de la DGFIP) pour venir compléter le socle de services. »

**TRANSFORMATION DE LA TRÉSORERIE SAINT-GERMAIN-POISSY
ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS CRÉATION D'UNE ANTENNE PÉRENNE DE LA
TRÉSORERIE DE MANTES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS À POISSY AU
01/09/2021.**

La déclinaison locale :

« En cible à l'horizon 2023/2024, la DDFiP des Yvelines prévoit une carte cible des implantations qui, en complément des **9 Services de Gestion Comptables**, intègre trois trésoreries spécialisées : la paierie départementale et les trésoreries hospitalières GHT Nord et GHT Sud. (Cf carte cible des implantations de la DDFiP des Yvelines à l'horizon 2023). »

« Le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) **prévoit au 1er septembre 2021 la création d'une antenne pérenne de la Trésorerie Mantes Établissements hospitaliers à Poissy par transformation de la Trésorerie Saint-Germain-Poissy Établissements hospitaliers** (rapprochement juridique des structures comptables pour l'ensemble du Groupement Hospitalier Territorial Nord). »

**FUSION DU SIE ST-QUENTIN OUEST ET DU SIE RAMBOUILLET
AVEC MAINTIEN D'UNE ANTENNE A RAMBOUILLET AU 01/01/2021.**

« L'opération s'inscrit dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité de la DDFiP des Yvelines qui prévoit, à horizon 2023/2024, un Service des Impôts des Entreprises au maximum par CFP. Dans ce contexte, il est envisagé de fusionner :

– au 1er janvier 2021, le SIE Saint-Quentin Ouest et le SIE Rambouillet, ce dernier étant en situation d'intérim par le comptable du SIE Saint-Quentin Ouest depuis le 1er octobre 2019 ;

– puis, le SIE Saint Quentin Est et le SIE ST Quentin Ouest.

Le SIE Saint-Quentin Ouest absorbera le SIE Rambouillet, avec maintien d'une antenne provisoire sur le CFP de Rambouillet et prendra la dénomination de « SIE Saint-Quentin Ouest ».

LES CONSEILLERS AUX DECIDEURS LOCAUX

« Le Nouveau Réseau de Proximité sera structuré, pour la gestion du secteur public local, suivant une ligne de partage entre d'une part, des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part, des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux »). Ces CDL, chargés de conseiller et d'accompagner les responsables des collectivités locales en matière comptable ou financière, budgétaire et fiscale, travailleront en lien étroit avec les SGC.

La mise en place de ce nouvel acteur permettra de renforcer et améliorer le conseil et l'appui à la gestion des collectivités locales, particulièrement celles de taille modeste.

Déchargés des tâches de gestion, ces cadres seront des interlocuteurs privilégiés des ordonnateurs. Ils seront rattachés hiérarchiquement et fonctionnellement au DDFiP. »

– Le cadre national :

« Le nouveau réseau pour la gestion du secteur public local sera structuré suivant une ligne de

partage entre d'une part des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux »). Pour un ressort géographique en cohérence avec la carte intercommunale, les SGC auront vocation à concentrer les travaux de gestion effectués actuellement par les trésoreries. Il s'agit des missions réglementaires dévolues aux comptables publics du secteur public local et principalement : la tenue de la comptabilité et la confection du compte de gestion, la prise en charge, le contrôle et la mise en paiement des mandats de dépense, la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes ainsi que le contrôle des régies d'avance et de recettes. Grâce à une équipe de taille significative et à un encadrement renforcé, ces travaux de gestion financière et comptable ne seront plus dépendants de contingences actuelles (postes trop petits, disponibilités de « sachants », absences;). De la sorte, la qualité de la gestion sera améliorée pour l'ensemble des collectivités.

Les SGC resteront au contact des collectivités pour les questions de gestion comptable et financière au jour le jour, le conseiller aux décideurs locaux (CDL) ayant vocation à assurer l'interface entre eux lorsque son intervention est porteuse de valeur ajoutée. Les échanges réguliers entre les SGC et les CDL, sous l'autorité du directeur, sont à cet égard décisifs pour la réussite du nouveau dispositif.

TRANSFORMATION DE LA TRÉSORERIE MIXTE DE MAULE. CRÉATION DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE LES MUREAUX AU 01/01/2021.

– La déclinaison locale :

« En cible à l'horizon 2023/2024, la DDFIP des Yvelines aura déployé un réseau de **neuf SGC**. Pour 2021 : **Les Mureaux, Mantes-la-Jolie et Poissy au 01/01 ; Versailles au 01/09 ; Puis, Houilles, Trappes, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye et Saint-Quentin-en-Yvelines.**

La carte cible des implantations prévoit, en complément des 9 SGC précités, trois trésoreries spécialisées : **la paierie départementale et les trésoreries hospitalières GHT Nord et GHT Sud.** »

« Le SGC Les Mureaux, situé au sein du CFP des Mureaux dans les espaces de l'actuelle Trésorerie Les Mureaux Collectivités Locales, sera constitué au 01/01/2021 par le transfert :

– de l'activité de la Trésorerie Les Mureaux Collectivités Locales ;

– et de l'activité gestion publique de la Trésorerie Mixte de Maule.

Il assurera la gestion de 119 budgets (42 budgets pour la TM de Maule et 77 pour la Trésorerie Les Mureaux CL) dont celui de la Communauté de Communes Gally-Mauldre et 32 communes (11 pour la TM de Maule et 21 pour la Trésorerie Les Mureaux CL). »

**TRANSFORMATION DES TRÉSORERIES MIXTES DE BONNIERES ET DE LONGNES.
CRÉATION DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE MANTES LA JOLIE.**

**TRANSFORMATION DE LA TRÉSORERIE LA CELLE ST CLOUD COLLECTIVITÉS
LOCALES. CRÉATION DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE VERSAILLES AU
01/09/2021.**

– La déclinaison locale :

« Le SGC Versailles, situé à terme dans les espaces du CFP de Versailles au 12, rue de l’Ecole des Postes, sera constitué au 01/09/2021 par le transfert :

– de l’activité de la Trésorerie spécialisée Versailles Municipale ;

– et de l’activité de la Trésorerie La Celle Saint Cloud Collectivités locales.

Il assurera la gestion de 86 budgets (38 budgets pour la trésorerie de La Celle-Saint-Cloud CL et 48 pour la TS de Versailles Municipale) dont 18 communes (9 pour la trésorerie de La Celle-Saint-Cloud CL et 9 pour la TS de Versailles Municipale) et la Communauté d’Agglomération Versailles Grand Parc.